

**DGAC DSNA**  
Direction de la Technique et de l'Innovation  
Rédacteur :

**MARCHÉ PUBLIC**  
**MARCHÉ DE TRAVAUX**

# Travaux de rénovation de la climatisation à Fort-de-France

## Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°MPA\_24-21058

Date limite de remise des plis	<b>26 / 11 / 2025 à 16 heures</b>
Procédure de passation	<b>Procédure adaptée ouverte</b> (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)
Type de contrat	Marché de travaux à tranches

DSNA / DTI	Objet	Travaux de rénovation de la climatisation à Fort-de-France	Version	V0R1
Pôle Achats			Du	2025-10-08

## DIFFUSION INITIALE

DESTINATAIRE(S)	CPIE(S) POUR INFORMATION
Candidats « MPA_24-21058 »	

## VERIFICATION (V) / APPROBATION (A)

Nom	Fonction / Entité	V / A	Visa
Alexandra ROUSSEAU	Chargée de suivi	V	ARo
Marie-Hélène TURA	Pôle Achats DSNA-Responsable antenne DTI	A	MHT

## MAITRISE DOCUMENTAIRE

Référence : MPA_24-21058	
Classement et archivage du document	
Fichier :	

DSNA / DTI	Objet	Travaux de rénovation de la climatisation à Fort-de-France	Version	V0R1
Pôle Achats			Du	2025-10-08

## ***Historique du document***

Version du document	Date de rédaction	Raison de l'évolution	Auteur
V1R0	08/10/2025	Version pour publication	ARo

## **SOMMAIRE**

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT .....	4
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE .....	5
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS.....	6
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION.....	11
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES .....	12

DSNA / DTI	Objet	Travaux de rénovation de la climatisation à Fort-de-France	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2025-10-08	

## 1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

### ■ Acheteur :

Entité adjudicatrice :

#### **DGAC DSNA**

Direction de la Technique et de l'Innovation

Représentant : Direction Générale de l'Aviation Civile DSNA

Adresse : 1 Avenue du Dr Maurice Grynfogel, CS 53584, , 31035, TOULOUSE CEDEX

SIRET : 12006401900074

Profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

### ■ Objet de la consultation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Travaux de rénovation de la climatisation à Fort-de-France.**

Les prestations donnent lieu à un marché à tranches décomposées comme suit :

Tranche Ferme	Poste 1 : Etudes préliminaires
	Poste 2 : Travaux préalables
	Poste 3 : Rénovation de la production thermique
	Poste 4 : Remplacement de systèmes de CVC dans le bloc technique
	Poste 5 : Installation d'une GTC
	Poste 6 : Commissionnement, DOE, GPA et lot de rechange
	Poste 7 : Formation
Tranche Optionnelle n°1	Rénovation de la climatisation de la vigie
Tranche Optionnelle n°2	Climatisation de la Centrale Electrique en Eau Glacée

Code CPV	Libellé CPV
45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation

La durée du marché est de 5 ans (période ferme).

DSNA / DTI	Objet	Travaux de rénovation de la climatisation à Fort-de-France	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2025-10-08	

■ **Caractéristiques principales du contrat :**

 Structure	Lot unique
 Lieu d'exécution	Fort de France, Martinique
 Délai d'exécution	60 mois
 Développement durable	Clause environnementale - Critère environnemental

■ **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation n'est pas décomposée en lots.

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- le Règlement de la Consultation ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières ;
- les annexes techniques ;
- l'annexe développement durable référencée *MPA-24-21058\_annexe\_développement\_durable*
- les formulaires DC1 et DC2 ;
- la Directive PSSI Niv 3 Exigences marché version V3R1 ;
- Les spécifications générales pour les installations de la Navigation Aérienne, SPEC 20 ;
- Le guide d'aide à la protection contre la foudre des installations de la Navigation Aérienne, GPF20 ;
- le bordereau technique référencé *MPA-24-2158\_BT à renseigner par le candidat* ;
- la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire référencée DPGF référencé *MPA-24-21058\_DPGF à renseigner par le candidat*

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 210 jour(s) à compter de la date limite de réception des offres. L'acheteur se réserve la possibilité de demander une prolongation de la durée de validité des offres aux soumissionnaires.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

■ **Visite de site :**

DSNA / DTI	Objet	Travaux de rénovation de la climatisation à Fort-de-France	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2025-10-08	

Il n'est pas prévu de visite.

### 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

#### ■ Réponse et groupement :

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement est solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles, en application de l'article R. 2142-24 du Code de la commande publique :

En cas de groupement solidaire, la DSNA demande, par ordre de priorité décroissante :

1/ l'identification à l'acte d'engagement d'un compte bancaire unique, ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire, sur lequel seront réglé l'ensemble des prestations de l'accord-cadre ;

À défaut

2/ la répartition des prix des prestations entre les membres du groupement dans l'annexe financière à l'acte d'engagement, ce qui autorise l'identification d'un compte bancaire par cotraitant ;

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

#### ■ Variantes :

Les variantes ne sont pas autorisées.

#### ■ Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
<b>Situation juridique</b>	
Conformément à l'article R. 2143-3 du Code de la commande publique :	
- une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-10 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définis aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ;	
- les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat.	
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration individuelle du candidat ou de chaque membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances).</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances).</i>
<b>Capacité économique et financière</b>	
Bilans	<i>Chiffres d'affaires concernant les trois dernières années des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.</i>
Descriptif de la société	<i>Fournir les effectifs moyens annuels et importance du personnel d'encadrement</i>

DSNA / DTI	Objet	Travaux de rénovation de la climatisation à Fort-de-France	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2025-10-08	

Document	Descriptif
	<i>pour chacune des trois dernières années. Répartitions de l'effectif entre domaines technique, commercial, administratif.</i>
<b>Capacité technique et professionnelle : minima exigés</b>	
Qualifications professionnelles	<i>Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation).</i>
Références de prestations	<i>Références de services effectuées au cours des trois dernières années par le candidat et qui lui paraissent, par leur ampleur, leur nature ou leur complexité se rapprocher des prestations objet de la consultation. Pour les références, le candidat précise : - Le nom de l'organisation ou de la société cliente ; - Le niveau de responsabilité du candidat : intervenant principal, co-traitant ou sous-traitant ; - La nature des prestations (organigramme des tâches) et le partage des tâches avec les sous-traitants et volumes de charge associés ; - Les compétences techniques mises en œuvre ; - L'organisation mise en place pour garantir la maîtrise des activités techniques : il est demandé une description simplifiée de la manière dont l'organisation a été mise en œuvre pour garantir la bonne exécution et le suivi des prestations demandées ; - Le respect des délais d'exécution et de livraison prévus/réalisés ; - Le candidat fournit si obtention, le justificatif d'un label, d'une certification ou d'une attestation de qualité.</i>
<b>Autres justificatifs</b>	
Gestion environnementale	<i>Prise en compte et mise en pratique par le candidat des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et éthiques dans ses activités.</i>

### Contenu de l'offre :

Le bordereau technique référencé MPA-24-2158_BT <b>renseigné</b>
La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire référencée DPGF référencé MPA-24-21058_DPGF <b>renseignée</b>
Un dossier technique contenant un descriptif précis des équipements qui seront fournis ainsi que les moyens en personnel et en matériel que le candidat envisage de mettre en œuvre, valant engagement de sa part de les utiliser effectivement.
Toute documentation, certification, label et/ou charte attestant de la politique de développement durable de la société (cf. document du DCE référencé MPA-24-21058_annexe_développement_durable).

Le soumissionnaire est vigilant à fournir dans son offre les éléments de réponse concernant le critère Développement Durable décrits à l'article 4 du présent document.

Le soumissionnaire est invité à préciser les points qu'il considère comme contenant des informations dont la communication porterait préjudice à ses intérêts commerciaux et industriels légitimes au titre de l'article R. 2183-5 du Code de la commande publique.

Les documents contractuels ne peuvent en aucun cas être modifiés sous peine de rejet de l'offre.  
Il est porté à la connaissance du candidat que l'acheteur accepte l'offre sans signature.

**Présentation des documents :** le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

DSNA / DTI	Objet	Travaux de rénovation de la climatisation à Fort-de-France	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2025-10-08	

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

#### ■ **En cas de sous-traitance :**

Pour chaque sous-traitant présenté, le candidat devra joindre :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Conformément à l'article R. 2193-1 du Code de la commande publique, l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement sont demandés dans les conditions suivantes dans le cas où la demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre.

Le candidat fournit à l'acheteur une déclaration mentionnant :

- a) La nature des prestations sous-traitées ;
- b) Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- c) Le montant maximum des sommes à verser au sous-traitant ;
- d) les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix applicables au sous-traitant ;
- e) les capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant sur lesquelles le candidat s'appuie.
- f) une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il n'est pas placé dans un cas d'exclusion mentionné aux articles L.2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11

Pour satisfaire aux obligations susmentionnées, l'entreprise qui envisage dès le dépôt de son offre de sous-traiter une partie de sa prestation complétera utilement la déclaration de sous-traitance (formulaire DC4 téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>) et joindre, pour chaque sous-traitant, un formulaire DC2 et un formulaire DC4.

Il est toutefois précisé que l'appréciation des capacités d'un opérateur économique et de son/ses sous-traitants(s) est globale. Ainsi, il n'est pas exigé que chaque opérateur ait la totalité des capacités requises pour exécuter l'accord-cadre.

La notification du marché public emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

#### ■ **Dispositions complémentaires :**

##### - **Unité monétaire**

Les candidats sont informés que la personne publique conclut le contrat dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

##### - **Mise au point**

En application de l'article R. 2152-13 du Code de la commande publique, l'acheteur peut procéder à une mise au point des composantes du contrat sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles, notamment financières du contrat, ni le classement des offres.

DSNA / DTI	Objet	Travaux de rénovation de la climatisation à Fort-de-France	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2025-10-08	

#### - Imprécisions

En cas d'imprécisions, l'acheteur se réserve le droit de se faire préciser par les candidats, après la remise de leur offre, les points devant être détaillés.

#### - Erreurs de calcul

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont constatées dans l'offre financière d'un candidat, celles-ci seront rectifiées pour la comparaison des offres. Si le candidat est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier son erreur lors de la mise au point du contrat.

#### - Modifications de détail aux documents de consultation

Les modifications, erreurs ou omissions des documents de la consultation signalées par le service ou un soumissionnaire effectuées et corrigées 8 jours avant la date limite de remise des offres n'entraînent pas de prolongation de délais.

Pour toutes modifications, erreurs ou omissions signalées par le service ou un soumissionnaire dans un délai de moins de 8 jours avant la date limite de remise des offres, la personne publique se réserve le droit d'accorder une prolongation de délais qui sera précisée ultérieurement.

### ■ Modalités de remise des offres électroniques et copie de sauvegarde :

L'acheteur impose la transmission des plis par voie électronique à l'adresse suivante : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr), avant la date et heure limite indiquées en page de garde.

Les plis transmis par simple courriel sont refusés.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat déttenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

DSNA / DTI	Objet	Travaux de rénovation de la climatisation à Fort-de-France	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2025-10-08	

Si plusieurs plis électroniques sont successivement transmis avant la date limite de réception des offres par un même soumissionnaire, seul le dernier sera ouvert, conformément à l'article R2151-6 du code de la commande publique. Cependant, conformément à la jurisprudence en vigueur (CE, 20 décembre 2021, n° 454801), en cas de dépôts successifs d'un même soumissionnaire, l'entité adjudicatrice appréciera les caractéristiques du dernier dépôt transmis, afin de déterminer s'il peut l'analyser comme étant une offre complète. A défaut, il procédera à l'ouverture des dépôts précédents.

#### Copie de sauvegarde :

Le candidat peut faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis indiqué en page pour la remise des plis.

L'acheteur refuse une copie de sauvegarde électronique.

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique ou papier doit faire parvenir tous ses plis en une seule fois dans les délais impartis pour la remise des plis.

La copie de sauvegarde transmise à l'acheteur sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant la mention « copie de sauvegarde » de manière claire et lisible, porter le nom de l'opérateur économique candidat et l'identification de la procédure concernée.

La copie de sauvegarde doit être adressée à l'adresse postale de l'acheteur indiquée à l'article 1, à l'attention de Alexandra ROUSSEAU, Pôle Achats Marchés.

La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants :

1° Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les plis transmis par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;

2° Lorsqu'un pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission du pli électronique ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur.

#### ■ Modalités de signature à l'attribution :

La DSNA transmettra un acte d'engagement POUR SIGNATURE au seul candidat auquel il est envisagé d'attribuer le contrat. Celui-ci devra être renseigné, signé et retourné à l'acheteur en format PDF. Par ailleurs, l'attributaire sera vigilant à ne pas verrouiller le document afin que la DSNA puisse signer l'acte d'engagement. L'acte d'engagement devra être accompagné des justificatifs décrits au chapitre **Documents à produire par l'attributaire** ci-dessous. La signature est électronique et l'acte d'engagement signé est déposé sur la Place: [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

L'attributaire peut utilement se référer à l'arrêté du 22/03/2019 relatif à la signature électronique. L'acheteur refuse toute signature manuscrite.

#### ■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

DSNA / DTI	Objet	Travaux de rénovation de la climatisation à Fort-de-France	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2025-10-08	

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

## 4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

### ■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (50 %) soit 50 points	<p>Le critère Valeur Technique est noté selon les sous-critères ci-après. La note pour chaque sous-critère est établie par application de la formule suivante :</p> $NPSC1 = PSC1 \times (T / Tmax)$ , avec <ul style="list-style-type: none"> <li>- NPSC1 : note pondérée du sous-critère 1 de la valeur technique ;</li> <li>- PSC1 : pondération du sous-critère 1 ;</li> <li>- T : note du sous-critère 1 avant pondération de l'offre évaluée ;</li> <li>- Tmax : meilleure note technique sur le sous-critère 1 avant pondération.</li> </ul> <p>Tous les sous-critères sont notés successivement selon cette même formule .</p> <p>La note globale de la Valeur Technique est la somme des notes pondérées obtenues pour chaque sous-critères .</p> <p>Les sous-critères de la Valeur Technique sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité des fournitures et équipements : 25 points</li> <li>- Organisation du chantier (planning et phasage) : 15 points</li> <li>- Moyens humains et matériels mis en œuvre : 10 points</li> </ul> <p><b>Toute offre dont la note avant pondération pour ce critère est inférieure à 50/100, est considérée comme inappropriée et automatiquement rejetée.</b></p>
2. Prix TTC (40 %) soit 40 points	<p>Pour le critère prix en TTC, une note est attribuée à chaque offre à l'aide de la formule suivante :</p> $NP = PP \times (Pmin / P)$ , avec <ul style="list-style-type: none"> <li>• NP : note pondérée du prix ;</li> <li>• PP : pondération du critère prix ;</li> <li>• Pmin : prix de l'offre la moins chère ;</li> <li>• P : prix de l'offre évaluée.</li> </ul>
3. Performances en matière de protection de l'environnement (10 %) soit 10 points	<p>La note ainsi obtenue par chaque candidat sera pondérée en appliquant la formule suivante :</p> $Ndd=Pdd \times (Dd / Ddmax)$ <p>Avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ndd : note pondérée du critère « développement durable » ;</li> <li>- Pdd : pondération du critère « développement durable » ;</li> <li>- Dd : note « développement durable » avant pondération de l'offre évaluée ;</li> <li>- Ddmax : meilleur note « développement durable » avant pondération.</li> </ul>

DSNA / DTI	Objet	Travaux de rénovation de la climatisation à Fort-de-France	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2025-10-08	

Critère et pondération	Descriptif
	<p>Les sous-critères du critères Développement Durable sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Performance énergétique/efficacité énergétique des équipements : 4 points</li> <li>- Utilisation de réfrigérants écologiques à faible potentiel de réchauffement global (PRG) : 2 points</li> <li>- Technologies innovantes : 4 points</li> </ul>

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.

#### ■ Négociation :

Les négociations entre l'acheteur et les candidats se déroulent selon les modalités décrites à l'article R.2161-22 du Code de la commande publique et dans les conditions décrites ci-après.

Les négociations sont engagées avec les 3 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales.

Dans l'hypothèse d'une négociation, les autres candidats dont l'offre est classée au-delà du 3ème rang, ne seront pas admis à négocier et verront leur offre rejetée. Un ou plusieurs tours de négociation peuvent être organisés avec les candidats retenus.

A l'issue de la négociation, chaque candidat doit remettre une nouvelle offre telle que définie à l'article 3. Toutefois, si un candidat souhaite maintenir son offre initiale en l'état pour qu'elle devienne son offre finale, il devra transmettre à la personne publique un courrier signifiant son intention avant la fin du délai de remise des offres finales. En l'absence d'une offre finale ou du courrier ci-dessus, la personne publique éliminera le candidat pour absence d'offre.

La négociation ne peut remettre en cause l'objet du marché, ni modifier substantiellement les conditions initiales de mise en concurrence ou les caractéristiques et les conditions d'exécution du marché telles qu'elles sont définies dans les documents de la consultation.

La personne publique garantit le strict respect du principe d'égalité de traitement des candidats et veillera à assurer la traçabilité des résultats obtenus à chaque étape de la négociation.

Toutefois, l'acheteur peut attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation conformément à l'article R. 2161-23 du Code de la commande publique.

## 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

#### ■ Renseignements d'ordre technique et administratif

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

DSNA / DTI	Objet	Travaux de rénovation de la climatisation à Fort-de-France	Version	V0R1
Pôle Achats			Du 2025-10-08	

### ■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référent précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référent contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Martinique  
 12 rue du Citronnier  
 Plateau Fofo  
 97271 Schoelcher Cedex  
 Téléphone : 05 96 71 66 67  
 Courriel : greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr  
 Télécopie : 05 96 63 10 08

### ■ Droits d'auteur :

Les documents constitutifs du dossier de consultation sont protégés par la loi sur les droits d'auteur (Livre I du code de la propriété intellectuelle).

Toute reproduction ou copie, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation préalable de la DSNA. Toute reproduction ou copie, autres que celles nécessaires pour répondre à la consultation, constitue une contrefaçon possible des peines prévues par la loi.

#### Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

**Communication aux tiers :** Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

**Droits d'accès, de rectification, de suppression :** Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'àuprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur :

[sg-dpd-dgac-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:sg-dpd-dgac-bf@aviation-civile.gouv.fr)  
 ou enfin, directement auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

**Durée de conservation des données personnelles :** Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.